

CONSULTATION SUR LES CANDIDATURES À UNE CONCESSION DE DIFFUSION LOCALE/ RÉGIONALE POUR LA PÉRIODE 2035 À 2034 DANS LA ZONE DE DESSERTE GENÈVE (CANTON DE GENÈVE ET DISTRICT DE NYON)

Avis de Léman Bleu sur la candidature de Millennium Media Groupe SA (ci-après M Le Média)

Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 9 juin (Référence : BAKOM-313.0-4/1/6/23), vous nous invitez à nous prononcer sur la candidature Millennium Média groupe SA avec M Le Média, concurrente de TV LEMAN BLEU SA avec Léman Bleu sur la zone de desserte « Genève », ce dont nous vous remercions.

Une lecture attentive de la candidature de M Le Média nous amène à considérer que Léman Bleu répond de manière plus exhaustive et pertinente aux exigences qualitatives d'une télévision régionale assorties d'un mandat de prestations et donnant droit à une quote-part de la redevance,

Dans plusieurs domaines :

- Ratio professionnels des programmes formés / personnes en formation

Le modèle de concession de service public régional (Annexe 3b de l'appel d'offre) stipule que « le rapport entre les professionnels des programmes formés et les personnes en formation est d'au moins 3 pour 1. ».

M Le Média, avec « 7 employés (rédaction/animation ; pourcentage : 570) et 5 stagiaires (programme ; pourcentage : 350) ne nous semble pas répondre à cette exigence minimale.

- Diffusion d'information durant les heures de grande audience

Le modèle de concession de service public régional (Annexe 3b de l'appel d'offre) stipule que pour la télévision, les heures de grande audience sont comprises entre 18 et 23 heures.

La grille des programmes de M Le Média propose de 18h à 20h « Le 16/20 de Virgil » (Descriptif : « L'après-midi et en soirée, notre animateur accompagne les téléspectateurs et auditeurs par un programme musical ponctué de bons plans et d'interviews en direct » ; de 19h30 à 20h la redif de « Coup de Pouce » (Descriptif : « À 6h35, un « coup de pouce » est donné à l'organisateur d'un événement local, à une association, un projet ou une start-up ») ; de 20h à 23h « Music-Non-Stop ».

L'exigence de 150 minutes d'informations régionales autoproduites portant sur la politique, l'économie, la culture, la formation, la société et le sport, sur une semaine, concentrées sur les heures de grande audience (18-23h pour la télévision), nous paraît insuffisamment prise en considération dans l'offre programmatique de M Le Média.

- Sources utilisées pour la production d'informations régionales

Les sources sur lesquelles se base M Le Média pour la production d'informations régionales (« Communiqués de presse, agences de presse, Keystone-ATS »), très limitées, nous semblent moins à même de répondre pleinement aux exigences du mandat de programme que celles – très étendues – sur lesquelles se fonde le projet journalistique de Léman Bleu.

- Contextualisation des événements régionaux

M Le Média ne semble donner aucune indication sur la façon dont l'information est contextualisée à la télévision. Seule une contextualisation des articles du site internet de M Le Média est prévue : « nous renvoyons lorsque c'est possible et pertinent, vers des actualités récentes liées au même sujet ». La contextualisation des informations diffusées à la télévision constitue un socle incontournable dans toute production journalistique à Léman Bleu.

- Formation de l'opinion

En matière d'informations portant notamment sur les réalités politiques, économiques, sociales et culturelles, la couverture systématique et étendue par Léman Bleu, en amont et en aval, de tous les scrutins communaux, cantonaux, fédéraux, dans sa zone de desserte, avec les dispositifs spéciaux suivants :

- séries enjeux dans le téléjournal ;
- séries de présentation des enjeux et des candidats ;
- débats en direct réunissant plusieurs dizaines de politiciens en simultané, parfois en public et en collaboration avec un autre média local ou régional ;
- grandes journées de résultats dans les lieux de centralité de Genève et Nyon ;
- éditions spéciales durant de longues heures les dimanches de votations ;
- diffusion de toutes les séances plénières du Conseil municipal de la Ville de Genève et du Grand Conseil du Canton de Genève,

reflète l'engagement fort de Léman Bleu en termes de « contribution à la formation démocratique de l'opinion et de la volonté de son public » (Mandat de programme). Nous ne relevons pas ce même degré d'ambition dans la proposition de M Le Média.

- Formats journalistiques

La palette très variée de formes journalistiques déployées par Léman Bleu (reportages images sur le terrain, enquêtes originales, grands formats, analyses, décryptages, sujets explicatifs, éclairages, infographies et data, interviews individuelles, débats, éditoriaux, mises en perspectives historiques, etc.) permet de couvrir une grande variété de thèmes et de refléter un grand nombre d'opinions et d'intérêts.

Cette richesse de formats est nettement plus étendue que celle annoncée par M Le Média (« interviews, reportages, micros-trottoirs et chroniques » ; « images et vidéos issues du flux d'informations de l'Agence télégraphique suisse »).

Par ailleurs,

- M Le Média dépose le même dossier pour deux zones de desserte distinctes, ce qui nous interroge sur l'absence d'approche différenciée entre Genève/district Nyon et Vaud/Fribourg.
- La localisation de M Le Média à Crissier (VD), proche de Lausanne, nous semble inadéquate en termes d'ancrage territorial pour la zone de desserte Genève (Canton de Genève et district de Nyon)
- Léman Bleu répond à un appel d'offres public pour une concession de télévision, dont les contenus peuvent être redistribués sur des canaux numériques (et non l'inverse).
- Léman Bleu précise de façon détaillée les compétences de ses collaborateurs (Journalistes-reporters-images, cadresurs, monteurs, producteurs, réalisateurs, etc.) permettant d'exécuter le mandat de programme.